



Envoyé en préfecture le 19/05/2021

Reçu en préfecture le 19/05/2021

Affiché le 19/05/2021

SLO

ID : 011-211101951-20210510-22_2021-DE

2021/238

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22/2021

Date convocation : 06.05.2021
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Procuration : Marie-France LOISEL à Aude SALVAT-LÔ.

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet : Convention de mise à disposition du service technique Intercommunal.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune fait appel au service technique intercommunal.

Monsieur le Maire indique que la convention de mise à disposition du service technique intercommunal signée avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est arrivée à échéance au 31 décembre 2020.

VU l'avis du Comité Technique en date du 6 avril 2021,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer une nouvelle convention de mise à disposition du service technique intercommunal avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service technique intercommunal annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service technique intercommunal avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

